



Assemblée générale

Distr. générale
29 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 85 b) de l'ordre du jour

Développement durable : poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

Rectificatif

Section II

Après le paragraphe 15, insérer le texte ci-après et modifier en conséquence la numérotation des paragraphes suivants :

C. Projet de décision oral sur l'accréditation des organisations non gouvernementales à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

16. À la 37^e séance, le 3 décembre, sur proposition du Président, la Commission a décidé d'adopter un projet de décision oral intitulé « Accréditation des organisations non gouvernementales à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Section III

Après le projet de résolution II, insérer le texte ci-après :

18. La Deuxième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :



Projet de décision
Accréditation des organisations non gouvernementales
à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre
du Programme d'action pour le développement durable
des petits États insulaires en développement

L'Assemblée générale décide d'approuver la participation des organisations non gouvernementales énumérées dans le document A/59/409 et Corr.1 en tant qu'observateurs à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui doit avoir lieu en janvier 2005, en application de l'article 65 du Règlement intérieur provisoire de la Réunion.
